

Procédure d'admission

Vous êtes intéressé(e) par nos prestations d'accompagnement?
Contactez-nous pour une rencontre

A l'issue de la rencontre, vous pourrez adresser une demande d'admission comprenant une lettre de motivation et un dossier administratif et médical

Une commission de pré-admission se prononcera sur l'adéquation entre vos besoins d'accompagnement et les prestations dispensées par l'EVA

Notre fonctionnement

- Maison d'Accueil Spécialisée, ouverte 365 jours par an, avec une possibilité de 20 découchés
- A partir de 20 ans un forfait journalier est dû par le résidant sauf CMUC
- Une notification MDPH « orientation MAS Ecole de la Vie Autonome » est requise pour permettre notre accompagnement.
- Une convention entre établissements est possible pour un accueil temporaire.

Un pôle de ressources et de compétences dédié à l'autonomie

Depuis plus de 100 ans,

l'OHS de Lorraine accompagne le parcours de vie et de santé des personnes les plus fragiles. L'association à but non lucratif rassemble une cinquantaine d'établissements et services qui agissent ensemble pour associer leur expérience au regard des évolutions du secteur sanitaire, médico-social et social.

Les multiples coopérations permettent d'innover sans cesse au service du plus grand nombre.

ECOLE DE LA VIE AUTONOME

1 rue du Vivarais
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX
Tél : 03 55 68 70 28
Fax : 03 55 68 70 29
e-mail : eva.eva@ohs.asso.fr

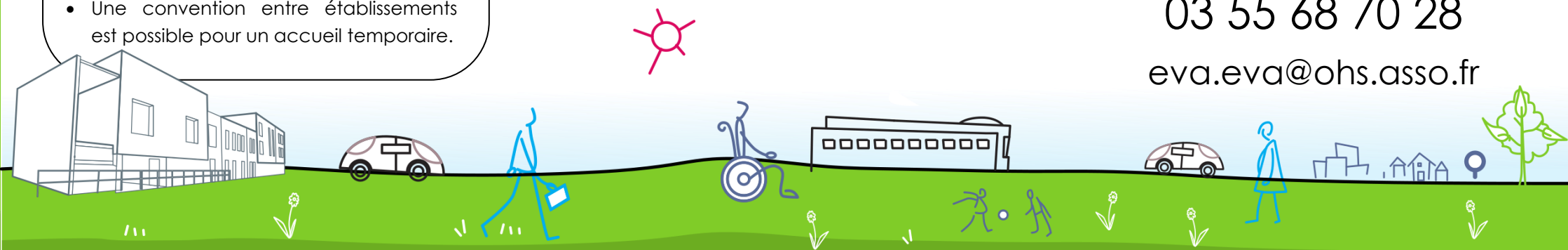
S'engager dans un projet de vie inclusif



Ecole de la Vie Autonome



03 55 68 70 28
eva.eva@ohs.asso.fr



L'EVA : vers l'inclusion



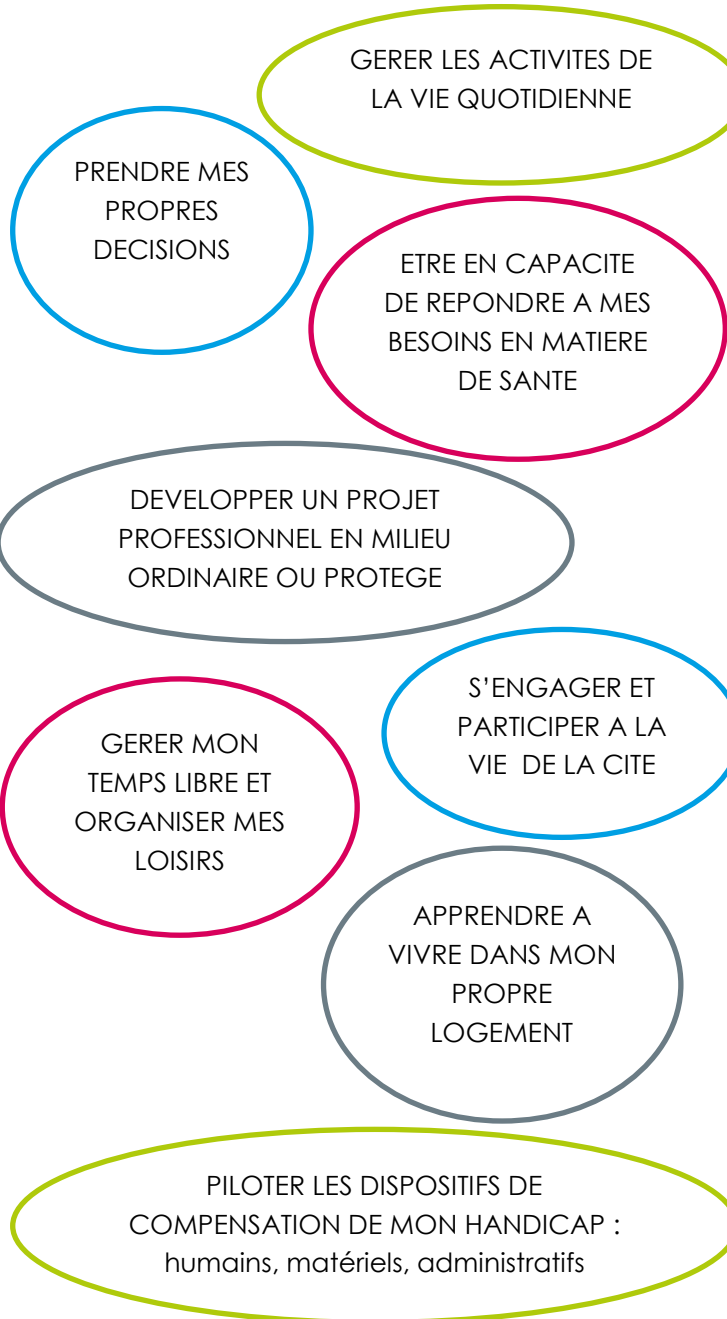
En intégrant l'EVA, vous devenez un acteur à part entière au sein de la société.

Par l'accompagnement que nous proposons, vous développez votre autonomie et votre autodétermination.

Nous accueillons des adultes en situation de handicap (déficience motrice avec ou sans trouble associé) avec un projet de vie en logement indépendant.



Pour vous accompagner dans votre projet de vie



Un parcours en 3 phases

Ce parcours permet un apprentissage progressif.

Phase 1 : Elle se déroule dans un studio aménagé au sein de la structure. Vous êtes sécurisé par l'environnement bienveillant. La proximité des professionnels vous permet une montée en compétence dans les domaines que vous avez ciblés.

Phase 2 : L'accompagnement se poursuit avec la même équipe, dans un appartement en ville que nous mettons à votre disposition. Vivre en dehors des murs d'une institution, c'est une expérience pour se confronter aux aléas du quotidien et développer son inclusion dans la ville.

Phase 3 : Elle se déroule dans votre propre logement, dans la ville de votre choix. Nous accompagnons votre installation et mettons en place les relais nécessaires avec les différents acteurs.

Les plus de l'EVA

- * Un accompagnement sur-mesure
Une évaluation précise des possibilités et des limitations vous est proposée régulièrement. Elle permet de définir un projet d'accompagnement personnalisé et de cibler les objectifs à atteindre.
- * Une expérience dans l'accompagnement du passage vers l'âge adulte des personnes en situation de handicap
- * Un hébergement modulable : en studio dans la structure collective ou en appartement externalisé en ville
- * Une collaboration avec des partenaires sur le territoire: associations d'usager, acteurs du médico-social, bailleurs, acteurs de l'insertion professionnelle, les organismes étatiques (CCAS, MDPH, CAF...), les professionnels de santé (médecin traitant, kinésithérapeute, centres spécialisés MPR...), les services d'aide à domicile ...